



## **1. ÉNONCÉ**

Attendu que, l'Association des Architectes du Nouveau-Brunswick est une association provinciale qui livre un service aux francophones et anglophones en premier lieu aux personnes du Nouveau-Brunswick et, à travers le Canada, et

Attendu que, l'Association des Architectes du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il y a deux langues officielles au Nouveau-Brunswick et au Canada. Le Français et l'Anglais sont les langues officielles de l'Association.

Il est convenu d'entériner la politique de langues officielles suivantes:

- 1.1 Il est convenu de viser à offrir les services dans les deux langues officielles à tous les paliers de l'Association des Architectes du Nouveau Brunswick.
- 1.2 Toutes les demandes de renseignements, verbales ou écrites, seront répondues dans la langue du demandeur.
- 1.3 Le conseil d'administration assurera de la présence de membres des deux groupes de langues officielles au sein du conseil d'administration.
- 1.4 Tous les documents de diffusion générale devront être rédigés dans les deux langues officielles.
- 1.5 Tous renseignements reliés aux conférences et aux communiqués de presse prévus seront fournis dans les deux langues officielles.